

SCHEMA DE DOSSIER



APPEL A PROJET ATC- CdC / Etat 2021



Feuille de route territoriale pour le Tourisme
Mesure 1.1

Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique

Le présent schéma de dossier est à renseigner intégralement sans oublis et sans mentions renvoyant à des documents fournis par le pétitionnaire

Cadre réservé à l'ATC

Dossier déposé et enregistré le :

Date de la lettre d'intention : /

Date de l'AR de dossier complet : /

Obligations et attestation du porteur de projet :

Liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union Européenne... (ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, ...) obtenues durant les 3 dernières années avec origine, objet, montant (ou état néant).

Cet état est nécessaire à la vérification de la règle européenne dite « de minimis » *.

	Origine de l'aide	Dénomination et objet de l'aide	Montant
Aides obtenues durant les 3 dernières années
dont aides fiscales
Aides sollicitées pour le projet
Autres (le cas échéant)
TOTAL		

Je soussigné,, agissant en qualité de représentant légal de....., ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet décrit en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et dans ses annexes.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci-après.

J'ai pris connaissance des informations et m'engage à respecter les obligations afférentes si l'aide m'est attribuée.

Date :

Cachet et signature :

* La règle « de minimis » fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Elle prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides publiques diverses (subventions, avance remboursable, aides fiscales, ...) sur une période de 3 exercices fiscaux qui est calculée de manière glissante : la période doit comprendre l'exercice fiscal en cours ainsi que les deux exercices fiscaux précédents.

ANNEXES

A joindre impérativement au dossier de demande de subvention

Annexe n° 1 : Présentation générale

- A. Identification du dossier
- B. Descriptif du projet
- C. Plan de financement prévisionnel du projet
- D. Compte de résultat prévisionnel
- E. Impacts attendus du projet
 - Emploi
 - Prise en compte de l'environnement

Annexe n°2 : Liste des pièces à joindre au dossier (*indispensable à l'instruction du dossier*)

Annexe n°3 : Rappel des principes de l'appel à projet

ANNEXE n°1 Présentation générale

A - IDENTIFICATION DU DOSSIER

Intitulé de l'opération :

.....

Période prévisionnelle d'exécution de l'opération : du |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|
au |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

B - DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation :

.....
.....
.....

Objectif(s) recherché(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Dimension économique et viabilité du projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Descriptif des investissements

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Communication

.....
.....

C - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC		Montant	%
Etude	Aides publiques ATC	
Investissement-Equipement			
Fonctionnement :			Autre :		
- salaires et charges
- frais de structures
- location
- amortissements matériels			
Conseil	Autofinancement		
Communication	Fonds propres	
Divers	Emprunt	
TOTAL			TOTAL		

D - Compte de résultat prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3
1-Ventes de marchandises			
2-Production vendue			
3-Subventions d'exploitation			
A- PRODUITS D'EXPLOITATION			
4-Achats			
5-Charges externes (y compris sous-traitance)			
6- Sous-total			
B- VALEUR AJOUTEE			
7- Salaires bruts			
8- Charges sociales			
9- Impôts et taxes			
C- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
10- Dotations aux amortissements, provisions			
D- RESULTAT D'EXPLOITATION			
11- Produits financiers			
12- charges de financements			
E- RESULTAT NET AVANT IMPÔTS			
13- Impôt sur les bénéfices			
14- Dividendes ou prélèvement de l'exploitant			
F- RESULTAT NON DISTRIBUE			
G- AUTOFINANCEMENT NET			
EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)			

E - Impacts attendus du projet

Emploi

Nombre d'emplois directs créés :
(emplois nouveaux créés du fait de l'opération soutenue)

Nombre d'emplois maintenus :
(emplois maintenus du fait de l'opération soutenue)

NB : Exprimer les emplois en équivalent plein temps annuel (1 mi-temps = 0,5 emploi ; 1 emploi sur 8 mois = 0,66 emploi → $8/12 = 0,66$)

Prise en compte de l'environnement

Votre projet comporte-t-il des labels ou normes de préservation de l'environnement ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

Si non, l'ATC vous propose un accompagnement complet pour l'obtention de l'Ecolabel Européen, seriez-vous intéressé ?

Oui Non

Avez-vous pris d'autres dispositions relatives à l'environnement dans le montage et la réalisation de votre projet ?

Oui Non

Si oui, quelles dimensions ont-été prises en compte ?

Préservation des ressources naturelles (gestion de l'eau, amélioration des connaissances sur la situation des ressources ...)

Préservation des espaces naturels et de la biodiversité (diffusion de connaissances, valorisation ou protection des espaces)

Réduction des pollutions (tri et recyclage des déchets, des rejets des installations ou activités)

Réduction des risques naturels et technologiques (action de prévention, d'information, de sensibilisation)

Intégration paysagère harmonieuse avec l'environnement immédiat

Autres :

ANNEXE n°2 Liste des pièces à joindre au dossier

	Oui	Non
Pour les associations		
▪ Exemple de statuts en vigueur signé par au moins deux personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Récépissé de déclaration en préfecture ou copie de publication au JO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Numéro de SIRET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Déclaration de l'organe statutaire compétent approuvant :		
○ Budget prévisionnel, en y précisant les montants (total charges et total produits),	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Comptes de l'exercice écoulé, en y précisant les montants (total charges et total produits),	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Le cas échéant, la délibération de l'organe statutaire compétent relative aux pouvoirs ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Programme d'activités pour l'année en cours et le rapport annuel d'activités de l'exercice écoulé signés par le Président de l'association et approuvés par l'organe statutaire compétent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les entreprises		
▪ Lettre de demande de financement émanant du demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Copie des décisions d'aides publiques ou lettres d'intention des co-financeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Attestation de non-récupération de la TVA s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ RIB ou RIP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Extrait K-bis de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Statuts (pour les sociétés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Effectifs (attestation comptable)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Dernière liasse fiscale complète (bilan, compte de résultat et annexes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Attestation de régularité au regard des obligations fiscales et sociales (- de 3 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Estimatifs, devis datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis permettant d'apprécier le montant de la dépense interne et externe. <i>(Un tableau récapitulatif des devis et des postes de dépenses est nécessaire.)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Plan de situation (sur la commune), plan cadastral, plan de masse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Documents précisant la situation juridique des immeubles, établissant que le demandeur en a ou en aura la libre disposition (titre de propriété, autorisation du propriétaire, bail, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Etat des autorisations préalables requises par la réglementation : autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Attestation sur l'honneur de non-commencement de travaux avant accusé de réception de la lettre d'intention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ A joindre au moment du solde : déclaration d'achèvement et de conformité des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaire à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération et des dépenses présentées.

ANNEXE n°3 RAPPEL DES PRINCIPES DE L'APPEL A PROJET

I / Objectif de l'appel à projets.

Pour permettre aux entreprises du secteur touristique de mieux résister à la crise sanitaire, compte tenu des dispositifs déjà mis en place par l'Etat et la Collectivité de Corse, il apparaît nécessaire et indispensable de compléter l'éventail des outils avec de l'aide directe aux entreprises. C'est l'objectif de l'action « Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique », action qui est mise en œuvre par le présent appel à projets.

II / Bénéficiaires.

Les bénéficiaires de cet appel à projet sont :

- Des TPE des filières touristiques dont l'effectif est inférieur à 11 salariés (ETP) et dont le CA n'excède pas 1M€ HT ;
- Des PE des filières touristiques dont l'effectif est inférieur à 50 salariés (ETP) et dont le CA n'excède pas 8 M€ HT ;
- Des associations (loi 1901) relevant des filières touristiques.

Les bénéficiaires s'inscriront dans les secteurs d'activité figurant dans la liste ci-dessous (code NAF/APE) :

- 5510Z Hôtels et hébergements similaires,
- 5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée,
- 5530Z Terrains de camping et parc pour caravane ou véhicules de loisirs,
- 5610A Restauration traditionnelle,
- 7990Z Service de promotion touristique, dont guides touristiques,
- 7911Z Agences de voyage,
- 7912Z Voyagiste,
- 9319Z Activités des guides de montagne,
- 9321Z Activités des parcs d'attraction et parcs à thème,
- 9312Z Activités de club de sport (justifiant d'une d'activité touristique à titre principal).

Sont exclues de l'appel à projet : les entreprises franchisées, les entreprises en difficulté au sens du droit de l'Union Européenne, les Sociétés Civiles Immobilières, les sociétés financières, les entreprises ayant moins de 3 ans d'activité.

III / Nature des opérations subventionnables.

Les dépenses éligibles concerneront :

- L'adaptation constante des TPE et petites PME aux nouveaux besoins, attentes et comportements des consommateurs,

- Le développement de nouveaux modes de commercialisation,
- Les actions de modernisation, innovantes, digitales, respectueuses de l'environnement, actions d'accessibilité et de sécurisation des locaux (portage individuel ou collectif),
- Les actions collectives de dynamisation et de valorisation des entreprises (dans le cadre d'un projet d'ensemble).
- Les frais de conseil et d'accompagnement, dans le cadre de dépenses d'investissement structurelles.
- Les dépenses d'investissement structurelles : études/ingénierie, achats de matériel professionnel et aménagements réalisés dans le cadre de la requalification, de la modernisation, de l'extension et de la montée en gamme des entreprises.

Le matériel d'occasion ainsi que les frais relatifs à du fonctionnement ne sont pas éligibles.

IV / Critères de sélection des projets

Les critères retenus pour la sélection des bénéficiaires sont les suivants :

- La transition digitale, écologique et/ou énergétique dans le domaine du tourisme,
- Le retour sur investissement (prévisionnel à 3 ans),
- Le choix d'investissements pertinents en termes d'efficacité économique du projet,
- La contribution à la sauvegarde ou à la création d'emplois.

La mobilisation des fonds se fait dans le respect des articles 106, 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. En particulier, le règlement UE 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 (dit « de minimis ») en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter.

V / Modalités financières d'intervention

Les projets seront financés sur la base d'un taux d'intervention de 50% et seront recevables à partir d'une dépense subventionnable de 5 000 € minimum et jusqu'à 120 000 € maximum (les frais de conseil et d'accompagnement seront, pour leur part, financés sur la base d'un taux d'intervention de 50 % avec un plafond d'aide de 10 000€).

Le taux d'intervention pourra être modulé en fonction des niveaux d'engagement en termes de maintien dans l'emploi :

- Majoration de 10 % supplémentaires si maintien dans l'emploi de 1 à 3 salariés (au minimum sous la forme d'un CDD de 6 mois),

- Majoration de 20% supplémentaires au-delà de 3 salariés maintenus (au minimum sous la forme d'un CDD de 6 mois).

Le taux d'aide tous financements publics confondus ne pourra pas excéder 80%.

L'assiette éligible des projets est établie sur le prix des investissements et des frais de conseil HT.

Respect de l'incitativité de l'aide : afin de justifier l'incitativité de l'aide, aucun commencement d'exécution du projet d'investissement (début des travaux) ne pourra être opéré par l'entreprise ou l'association avant la date d'accusé de réception de la demande de subvention par l'ATC. Le non-respect de ce critère rendra le dossier inéligible.

Contrôles : les entreprises retenues s'engagent à mettre à la disposition du comité de sélection tous les éléments utiles aux contrôles à posteriori durant une durée minimale de 3 ans. Un taux d'intervention minoré pouvant être appliqué en cas d'irrégularité.

Les dépenses subventionnées seront imputées sur le budget de l'ATC au titre des interventions relevant du chapitre 204, comptes 20 421 et 20 422.

COMPLETUDU DU SCHEMA DE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Une demande de subvention ne peut être présentée pour individualisation au Bureau de l'ATC tant que le dossier n'a pas été déclaré complet par le service instructeur qui en accuse réception auprès du demandeur. En cas de dossier incomplet, les pièces manquantes seront demandées par courrier au pétitionnaire qui est tenu de les fournir **dans un délai qui ne pourra excéder deux mois.**

Tout dossier de candidature incomplet ou postérieur à la date de clôture de l'appel à projets sera déclaré irrecevable.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier complet doit être déposé auprès de :

Madame Angèle Bastiani
Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse
17 Boulevard du Roi Jérôme - BP 19
20181 AJACCIO Cedex 01

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse au contact suivant : Laure-Hélène Carrolaggi - 04 95 51 77 71 - lhcarrolaggi@atc.corsica